



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp 75 012 Paris

Tél.: 01 53 46 68 68 Fax: 01 53 46 68 70

E-mail: ffp@ffp.asso.fr Site: www.ffp.asso.fr

Paris, le 27 février 2012

Mesdames, Messieurs les dirigeants,
Les directeurs techniques, les plieurs

Ref. : 12.0222

Objet : Rappel sur la maintenance des voilures de secours

DIRECTIVE TECHNIQUE N° 32

Lors du colloque des directeurs techniques, nous avons pu constater que la situation n'était pas claire concernant la maintenance des voilures de secours.

Nous vous rappelons que :

1. Il n'existe pas de limite de vie définie pour les voilures de secours.
2. La périodicité de pliage est définie à 1 an dans des conditions normales de stockage.
3. Les conditions normales de stockage sont définies par le fabricant.
4. Si les conditions normales de stockage ne sont pas respectées, la périodicité est réduite à l'initiative de l'utilisateur ou du plieur.
5. Un test de porosité est défini par le constructeur suivant des critères précis.
6. En cas de doute, demandez l'expertise du fabricant.
- 7. La durée de vie est fonction de l'état de la voile et reste sous la responsabilité du personnel qui effectue la maintenance.**

Pour conclure, nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des informations techniques stipulées dans leurs manuels d'entretien et de pliage.

Jean-Michel POULET
Directeur Technique National